

Attestation d'achèvement

Je soussigné *André BRUNET, Maire*

- Certifie que les travaux de *rénovation de l'éclairage public (tranche 2023)* ont été réalisés en totalité et sont achevés depuis le *19 avril 2024*.
- Atteste que l'opération est conforme aux caractéristiques de l'arrêté attributif de la subvention.

Le coût final de l'opération est de **16 601.00€ HT**, financée comme suit :

- 8 500 € HT au titre de la DETR.
- 0€ au titre de la réserve parlementaire.
- 0€ au titre d'un emprunt de la commune.
- 8 101€ HT d'autofinancement de la commune.

En foi de quoi le présent certificat est établi, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint Georges d'Hurtières, le 06/06/2024

Le Maire
André BRUNET

